Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260923-67_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 67_2026

Objet : Adoption du règlement intérieur

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 16 septembre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme GERVAIS Elisabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représentés : M. DERRIEN Thomas (pouvoir Mme CORFDIR Claudine)

Madame WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les règles d'organisation interne et de fonctionnement de l'assemblée délibérante, en complément des lois et règlements en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-8,
Considérant que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,
Considérant le projet de règlement intérieur du conseil municipal qui a été transmis préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux et joint en annexe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (15 pour, 4 abstentions) de :
- ADOPTER le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Langonnet, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à son application et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET R.F. 630 (Morbihan)